



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Martigny-Croix, le 15 mars 2013

Mise à l'enquête publique

Zones de danger naturel (géologique, hydrologique et nivologique)

En application de l'article 16 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, d'entente avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, l'Administration communale met à l'enquête publique le projet de zones de danger géologique, hydrologique et nivologique.

Le dossier (plans et prescriptions) peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les éventuelles remarques et oppositions motivées sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale